

Inscriptions initiales:

* à renouveler chaque année

Modifications en cours d'année :

- *Modification de réservation via le portail famille du SIVU sur votre espace personnel (conserver votre mot de passe) ou par courrier via la boîte aux lettres de la mairie.
- *Restauration : les inscriptions occasionnelles doivent être envoyées au plus le jeudi 9h30 pour la semaine suivante. Seules les inscriptions URGENTES et justifiées pour la semaine en cours seront prises en compte. Les menus sont consultables dans le hall d'entrée de l'école, sur la porte d'entrée de la cantine, sur le portail famille et au local périscolaire.
- *Périscolaire : Les inscriptions doivent être effectuées au moins 48h à l'avance.

Les courriels et demandes reçus du vendredi 12h au lundi 7h30 seront traités pendant les périodes d'ouverture. **Toute demande de réservation nécessite une validation par retour de mail.**

Votre interlocuteur: Sylvie ROUX 07-88-69-55-33 sivulesenfantsdusolaure@mairiedesaillans26.fr

- * à prévenir pour toute absence matin, midi et soir par téléphone ou SMS
- * à contacter en cas d'urgence uniquement
- * disponible pour vous rencontrer sur rendez-vous.

Paiement:

- * Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public dans un délai de 20 jours dans une enveloppe cachetée indiquant SIVU à glisser dans la boîte aux lettres de la mairie-SIVU
- * En espèces dans une enveloppe cachetée à remettre en main propre à Sylvie ROUX

Sortie après le périscolaire :

- * Votre enfant d'élémentaire peut sortir seul avec votre autorisation écrite et signée
- * Votre enfant peut sortir avec une personne majeure de votre choix à condition d'avoir votre autorisation écrite et signée.

PS: Merci de nous signaler tout changement en cours d'année.



MEMENTO PRATIQUE

Inscriptions initiales:

* à renouveler chaque année

Modifications en cours d'année :

- *Modification de réservation via le portail famille du SIVU sur votre espace personnel (conserver votre mot de passe) ou par courrier via la boîte aux lettres de la mairie.
- *Restauration: les inscriptions occasionnelles doivent être envoyées au plus le jeudi 9h30 pour la semaine suivante. Seules les inscriptions URGENTES et justifiées pour la semaine en cours seront prises en compte. Les menus sont consultables dans le hall d'entrée de l'école, sur la porte d'entrée de la cantine, sur le portail famille et au local périscolaire.
- *Périscolaire : Les inscriptions doivent être effectuées au moins 48h à l'avance.

Les courriels et demandes reçus du vendredi 12h au lundi 7h30 seront traités pendant les périodes d'ouverture. **Toute demande de réservation nécessite une validation par retour de mail.**

Votre interlocuteur: Sylvie ROUX 07-88-69-55-33 sivulesenfantsdusolaure@mairiedesaillans26.fr

- * à prévenir pour toute absence matin, midi et soir par téléphone ou SMS
- * à contacter en cas d'urgence uniquement
- * disponible pour vous rencontrer sur rendez-vous.

Paiement:

- * Par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public dans un délai de 20 jours dans une enveloppe cachetée indiquant SIVU à glisser dans la boîte aux lettres de la mairie-SIVU
- * En espèces dans une enveloppe cachetée à remettre en main propre à Sylvie ROUX

Sortie après le périscolaire :

- * Votre enfant d'élémentaire peut sortir seul avec votre autorisation écrite et signée
- * Votre enfant peut sortir avec une personne majeure de votre choix à condition d'avoir votre autorisation écrite et signée.

PS: Merci de nous signaler tout changement en cours d'année.